Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Besoin de renseignements sur une expulsion locative

Par Sandrine 06

Bonsoir,
J'ai des retards de loyer et j'ai reçu
Une signification d'ordonnance de référé(expulsion
Locaux à usage d'habitation) et un commandement
De quitter les lieux (lieux habités
) pour le 11 juillet.
Quelle est la différence.Et puis je avoir un peu plus de temps ?
Merci de votre réponse
Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

La signification permet de vous informer qu'un jugement a ordonné votre expulsion. Le commandement de quitter les lieux est la dernière étape avant l'expulsion proprement dite, elle vous laisse une chance de partir volontairement.

Où en êtes-vous de vos démarches pour trouver un autre logement ? Vous avez déposé une demande de logement social ?
Vous avez déposé un dossier de surendettement ?

Si votre situation le justifie, le juge de l'exécution peut vous accorder un délai de grâce, voyez cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272[/url]

Cette requête doit être dûment argumentée, notamment en démontrant votre bonne foi.